

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Salle de la Mairie de CHAVEIGNES le :
Mardi 10 avril 2018 à 20 H 00

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.
Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le Maire,
Philippe DUBOIS

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du compte-rendu du 13 mars 2018
- ✓ Vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018
- ✓ Approbation du compte de gestion de la commune 2017 du receveur municipal
- ✓ Approbation du compte administratif de la commune 2017
- ✓ Affectation du résultat de la commune
- ✓ Vote du budget primitif de la commune 2018
- ✓ Approbation du compte de gestion du service assainissement 2017 du receveur municipal
- ✓ Approbation du compte administratif du service assainissement 2017
- ✓ Affectation du résultat du service assainissement
- ✓ Vote du budget primitif du service assainissement 2018
- ✓ Approbation du compte de gestion du lotissement 2017 du receveur municipal
- ✓ Approbation du compte administratif du lotissement 2017
- ✓ Affectation du résultat du lotissement
- ✓ Vote du budget primitif du lotissement 2018
- ✓ Participation scolaire à l'OGEC de l'école privée du Sacré Cœur
- ✓ Questions diverses

Séance du 10 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 04 avril 2018, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire.

Etaient présents : Philippe DUBOIS, Éric DEVIJVER, Françoise MANCEAU, Alain MONTAS, Marie-Rose MÉRON, Raymond LAMBESEUR, Arlette ARNAULT, Pierre LEFEVRE, Olivier DESMÉ, Dominique DARDENTE, Cynthia DIEU-COURRÈGES,.

Etaient absents : Catherine JEAN, Francisco LUCIO-DOMINGUEZ, Éric NAVARRE,
Françoise MANCEAU a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2018-04-10-01 **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 MARS 2018**

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu de la séance du 13 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2018-04-10-02 **VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux des taxes pour 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation -----	8.37 %
- Taxe foncière (bâti) -----	11.55 %
- Taxe foncière (non bâti) -----	35.87 %

DELIBERATION N°2018-04-10-03 **APPROBATION DU COMPTE GESTION DU RECEVEUR DE LA COMMUNE** **BUDGET PRINCIPAL ANNEE 2017**

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT,

- ✓ après s'être fait présenter le compte de gestion 2017 du budget communal dressé par le receveur municipal et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- ✓ après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire,
 2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,
 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- ✓ après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2018-04-10-04
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2017

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr DEVIJVER Eric, 1^{ère} adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Philippe DUBOIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
		Résultat reporté	- 153 451.68 E
		Dépenses de l'exercice	202 084.07 E
Résultat reporté	+ 144 599.39 E	Recettes de l'exercice	212 454.93 E
Dépenses de l'exercice	359 029.04 E	Résultat de clôture	- 143 080.82 E
Recettes de l'exercice	457 731.64 E	Restes à réaliser	
Résultat de clôture	+ 243 301.99 E	Dépenses	70 000.00 E
		Recettes	0.00 E
		Résultat définitif	- 213 080.82 E

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N°2018-04-10-05
AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE

Après avoir entendu l'exposé concernant l'affectation du résultat relatif à l'excédent de la section de fonctionnement 2017, après que toutes les explications aient été fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant les résultats excédentaires de l'exercice 2017 se composant comme suit :

Résultat de fonctionnement 2017 : + 98 702.60 E
 Résultat antérieur : + 144 599.39 E
 Résultat global : + 243 301.99 E

décide l'affectation suivante du résultat excédentaire qui sera inscrit au budget primitif 2018 dans la section d'investissement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) 213 080.82 E

DELIBERATION N°2018-04-10-06
VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2018

Monsieur Le Maire présente le budget primitif.

Après examen du budget, après que toutes les explications aient été fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter les participations communales telles qu'elles sont présentées au budget, de voter et d'arrêter le budget primitif 2018 tel qu'il est présenté lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation équilibrée en recette et en dépense à : 719 669.17 Euros
 Section d'investissement équilibrée en recette et en dépense à : 615 280.82 Euros

DELIBERATION N°2018-04-10-07
APPROBATION DU COMPTE GESTION DU RECEVEUR DE LA COMMUNE
SERVICE ASSAINISSEMENT 2017

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT,

- ✓ après s'être fait présenter le compte de gestion 2017 du budget assainissement dressé par le receveur municipal et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats

délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- ✓ après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :
 4. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire,
 5. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,
 6. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- ✓ après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2018-04-10-08
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2017

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr DEVIJVER Eric, 1^{ère} adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif du service assainissement de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Philippe DUBOIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
Résultat reporté + 75 520.36 E	Résultat reporté - 15 921.43 E
Dépenses de l'exercice 55 801.79 E	Dépenses de l'exercice..... 22 045.77 E
Recettes de l'exercice 76 084.43 E	Recettes de l'exercice 35 749.55 E
Résultat de clôture + 95 803.00 E	Résultat de clôture - 2 217.65 E
	Restes à réaliser
	Dépenses 0.00 E
	Recettes 0.00 E
	Résultat définitif - 2 217.65 E

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N°2018-04-10-09
AFFECTATION DU RESULTAT DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu l'exposé concernant l'affectation du résultat relatif à l'excédent de la section de fonctionnement 2017, après que toutes les explications aient été fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant les résultats excédentaires du service assainissement de l'exercice 2017 se composant comme suit :

Résultat de fonctionnement 2017 : + 20 282.64 E
Résultat antérieur : + 75 520.36 E
Résultat global : + 95 803.00 E

décide l'affectation suivante du résultat excédentaire qui sera inscrit au budget primitif 2018 dans la section d'investissement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) 2 217.65 E

DELIBERATION N°2018-04-10-10
VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur Le Maire présente le budget primitif.

Après examen du budget du service assainissement, après que toutes les explications aient été fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter les participations communales telles qu'elles sont présentées au budget, de voter et d'arrêter le budget primitif 2018 du service assainissement tel qu'il est présenté lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation équilibrée en recette et en dépense à : 157 585.35 Euros
Section d'investissement équilibrée en recette et en dépense à : 97 217.65 Euros

DELIBERATION N°2018-04-10-11
APPROBATION DU COMPTE GESTION DU RECEVEUR DE LA COMMUNE
SERVICE LOTISSEMENT ANNEE 2017

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT,

- ✓ après s'être fait présenter le compte de gestion 2017 du budget lotissement dressé par le receveur municipal et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- ✓ après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :
 7. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire,
 8. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,
 9. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- ✓ après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2018-04-10-12
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE LOTISSEMENT 2017

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr DEVIJVER Eric, 1^{ère} adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du Service Lotissement dressé par Monsieur Philippe DUBOIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
	Résultat reporté + 94 120.44 E
Résultat reporté - 94 621.63 E	Dépenses de l'exercice 14 207.63 E
Dépenses de l'exercice 3 717.76 E	Recettes de l'exercice 0.00 E
Recettes de l'exercice 18 000.00 E	Résultat de clôture + 79 912.81 E
Résultat de clôture - 80 339.39 E	Restes à réaliser
	Dépenses 0.00 E
	Recettes 0.00 E
	Résultat définitif + 79 912.81 E

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

DELIBERATION N°2018-04-10-13
AFFECTATION DU RESULTAT DU SERVICE LOTISSEMENT

Après avoir entendu l'exposé concernant l'affectation du résultat relatif à l'excédent de la section de fonctionnement 2017, après que toutes les explications aient été fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant les résultats excédentaires Service Lotissement de l'exercice 2017 se composant comme suit :

Résultat de fonctionnement 2017 : + 14 282.24 E
 Résultat antérieur : - 94 621.63 E
 Résultat global : - 80 339.39 E

décide l'affectation suivante du résultat excédentaire qui sera inscrit au budget primitif 2018 dans la section d'investissement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 0.00 E

DELIBERATION N°2018-04-10-14
VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE LOTISSEMENT 2018

Monsieur Le Maire présente le budget primitif.

Après examen du budget Service Lotissement, après que toutes les explications aient été fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter les participations communales telles qu'elles sont présentées au budget, de voter et d'arrêter le budget primitif 2018 Service Lotissement tel qu'il est présenté lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation équilibrée en recette et en dépense à : 83 539.39 E
 Section d'investissement équilibrée en recette et en dépense à : 79 912.81 E

DELIBERATION N°2018-04-10-15
PARTICIPATION SCOLAIRE A L'OGEC DE L'ECOLE PRIVEE DU SACRE COEUR

Monsieur Le Maire informe que l'école privée du Sacré Cœur de Richelieu a fait une demande de versement du forfait communal car elle accueille deux enfants en maternelle et cinq en primaire. La participation aux classes maternelles n'est pas obligatoire.

Conformément l'article L 422-5-1 du code de l'éducation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser à l'école privée du Sacré Cœur de Richelieu, dans les mêmes conditions que pour l'école publique de Richelieu, une participation scolaire d'un montant de 4 400 Euros soit une participation de 600 Euros pour cinq élèves de primaire et de 700 Euros pour deux élèves en maternelle avec 6 voix pour le versement aux classes maternelles et 5 voix contre.

DELIBERATION N°2018-04-10-16
QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal discute :

- ✓ Des travaux d'accessibilité qui se terminent dans le bourg,
- ✓ Des déchets trouvés dans la nature,
- ✓ De la panne d'éclairage public dans le secteur Route de Tours malgré plusieurs signalements auprès des organismes et entreprises
- ✓ De la prochaine réunion de travail sur l'aménagement de la RD 757 le 18 avril,
- ✓ De diverses manifestations : inauguration de la voie verte le 19 mai à 11 h 00, 8 mai, courses cyclistes le 29 avril,
- ✓ De l'organisation du marché fermier,
- ✓ De la nécessité de curage de fossés à Chizeray et la présence d'un castor sur la Veude,
- ✓ Des travaux de la salle des fêtes,
- ✓ De besoins de travaux dans la maison sis 1 Le Bourg : plafond, chaudière,
- ✓ Des animaux chez un particulier à Champvent,
- ✓ De la prochaine édition de Chaveignes Contact,
- ✓ De la commande des sacs poubelle et du remplacement des sacs de 100 L en sacs de 50 L
- ✓ Du pont de Verrières qui aurait besoin d'être nettoyé,
- ✓ De la qualité de l'eau du robinet.

La prochaine réunion est fixée au mardi 15 mai 2018 à 20 h 00.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est déclarée close.